

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 1er février 2016 à 20 heures, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétrault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

8. Administration

- 8.1 Dépôt du rôle de perception pour l'année financière 2016
8.2 Administration – Achat de fournitures informatiques
8.3 Fédération Québécoise des Municipalités – Inscription de trois conseillers à des formations
8.4 UMQ – Inscription de la directrice générale à une formation
8.5 Association des directeurs municipaux du Québec – Inscription de madame Nancy Carvalho au congrès annuel 2016
8.6 Avis de motion - Règlement numéro 507-2016 - Concernant le remboursement des frais de déplacement et de représentation des élus et des employés municipaux
8.7 Agent de développement local – Partage d'une ressource avec la municipalité de Massueville
8.8 Téléphones cellulaires – Rehaussement et achat

9. Sécurité publique

- 9.1 Avis de motion - Règlement numéro 506-2016 concernant la sécurité incendie
9.2 Service incendie - Inspection sur des équipements incendie – Mandat
9.3 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) - Entente de partenariat

10. Transport

- 10.1 Entretien des luminaires de rues – Prolongation du contrat
10.2 Voirie - Balayage de rue – Prolongation du contrat
10.3 Voirie – Asphaltage du 6^e Rang – MRC des Maskoutains – Estimé préliminaires des travaux - Approbation

11. Hygiène du milieu

12. Aménagement et urbanisme

13. Loisirs et culture

- 13.1 Association du hockey mineur des villages – Demande de commandite

14. Autres sujets

- 14.1 Journées de la persévérance scolaire - Proclamation
14.2 Matinées gourmandes – Édition 2016 – Déclaration d'intérêt de participation

15. Rapport des élus - Information

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

2016-02-029

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard, IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER le point suivant :

8.9 Centre Communautaire – Disposition et remplacement des chaises

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 JANVIER 2016

2016-02-030

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	17 603.65\$
Comptes déjà payés:	29 252.43\$
Comptes à payer:	106 092.15\$

Appels des pompiers:

09-01-2016	près du 388, Rte de Michaudville	Assistance traineau – chute à cheval	Saint-Jude
12-01-2016	707, 4e rang	Fausse alarme	Saint-Bernard
14-01-2016	Route Amyot près intersection rg Amyot	Feu de véhicule	Saint-Bernard

2016-02-031

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

19 janvier 2016:	MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2015.
19 janvier 2016:	MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ajournée tenue le 16 décembre 2015.
19 janvier 2016:	MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance spéciale tenue le 7 janvier 2016 (Partie 9).
19 janvier 2016:	MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance tenue le 15 décembre 2015.

- 22 janvier 2016: MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - Ristourne de 3 853\$ attribué à la Municipalité de Saint-Jude.
- 26 janvier 2016: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2016.
- 28 janvier 2016: MRC DES MASKOUTAINS - Copie certifiée de la résolution 15-12-319 adopté par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 16 décembre 2015 et copie sur cédérom du règlement 14-417 modifiant le règlement 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation 10.)

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de janvier 2016 préparé par monsieur Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le sommaire du rôle de perception pour l'exercice financier 2016 :

Évaluation imposable	192 130 400.00\$
Taxe foncière générale	839 610.42\$
Taxe égout pluvial et rues	65 516.41\$
Taxe d'eau	67 080.00\$
Compteurs d'eau	88 125.28\$
Taxe ordures	74 190.00\$
- Taxe résidus domestiques	
- Taxe collecte sélective	
- Taxe collecte matières organiques	
Vidange des installations septiques	33 275.00\$
Taxe pour égout sanitaire	39 123.00\$
Taxe pour traitement des eaux usées	39 188.00\$
Cours d'eau	57 979.50\$
Total :	1 304 087.61\$
Crédit à recevoir du MAPAQ :	489 063.72\$

8.2 ADMINISTRATION – ACHAT DE FOURNITURES INFORMATIQUES

2016-02-032

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat d'un clavier compatible bluetooth pour Ipad d'un montant d'environ 40.00\$, taxes en sus., ainsi que le logiciel Office Famille et petite entreprise pour Mac au montant d'environ 248.00\$, pour la rédaction du procès-verbal lors des séances du conseil;

DE REMPLACER l'écran de 19 pouces du poste informatique de la directrice générale pour un modèle d'une dimension minimale de 23 pouces, pour un montant d'environ 245.00\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 414 « Administration – Informatique »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION DE TROIS CONSEILLERS À DES FORMATIONS

2016-02-033

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les conseillers suivants à assister aux formations offertes par la *Fédération Québécoise des Municipalités* :

PARTICIPANTS	TITRE DU COURS	DATE	LIEU	COÛT UNITAIRE	TOTAL
Michael W. Savard Marco Beaudry	Prise de décision en urbanisme	30 avril 2016	Ste-Cécile-de-Milton	265 \$	530\$
Kim Tétrault Michael W. Savard	Agir en tant qu'élu pour le développement de sa communauté	10 sept. 2016	Roxton Falls	265 \$	530\$
Michael W. Savard	La communication avec les médias et les citoyens	28 sept. 2016	Québec	265 \$	265\$

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant total de 1 325.00\$, taxes en sus, pour la formation ainsi que les frais de déplacement selon le taux en vigueur à la municipalité.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 « Élus – Délégation »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À UNE FORMATION

2016-02-034

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER madame Nancy Carvalho, directrice générale, à assister à une formation en ligne offerte par l'Union des Municipalités du Québec intitulée « Médias sociaux : en faire ses alliés lors de situations d'urgences » ;

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant de 115.00\$, taxes en sus, pour la formation en ligne.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 454 « Administration - Formation »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.5 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – INSCRIPTION DE MADAME NANCY CARVALHO AU CONGRÈS ANNUEL 2016

2016-02-035

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER madame Nancy Carvalho à assister au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les 15, 16 et 17 juin 2016 à Québec et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 503\$, taxes en sus, les frais d'hébergement au montant de 270.00\$ pour deux nuitées, taxes en sus., ainsi que les frais de déplacement.

Cette dépense est attribuée aux postes 02 13000 454 «administration – formation» et 02 13000 310 «administration – frais de déplacement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 507-2016 - CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Mme la conseillère Annick Corbeil, donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil d'un règlement concernant le remboursement des frais de déplacement et de représentation des élus et des employés municipaux.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la session à laquelle il sera adopté.

8.7 AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – PARTAGE D'UNE RESSOURCE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude souhaite avoir les services d'un agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut offrir un horaire de travail complet à cette ressource;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Massueville accepte de mettre à la disposition de la municipalité de Saint-Jude leur agente de développement afin de partager ladite ressource;

EN CONSÉQUENCE,

2016-02-036

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la proposition de la municipalité du Village de Massueville, et de retenir les services de Mme Ève-Mary Thai Thi Lac à compter du 1^{er} février 2016, et ce, selon les termes stipulés au protocole d'entente;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente portant sur l'utilisation commune de l'agent de développement local.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 62900 419 «Agent de développement» en y transférant les fonds nécessaires à partir du surplus accumulé non-affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.8 TÉLÉPHONES CELLULAIRES – REHAUSSEMENT ET ACHAT

CONSIDÉRANT QUE le téléphone cellulaire de M. Francis Grégoire, directeur du service incendie, acquis en 2010 nécessite un remplacement;

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Bonin, inspecteur municipal, se doit d'être rejoint en tout temps;

CONSIDÉRANT la soumission de M. Bertrand Tremblay, de la compagnie Solutia Télécom, partenaire du Service d'achat pour les municipalités (SAM);

EN CONSÉQUENCE,

2016-02-037

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat du forfait «Forfait Voix et Données - FQM 250» avec l'option Data 3Go de Bell Mobilité pour une durée de trois ans au montant de 46.90\$/mois, taxes en sus, ce qui permet de faire l'acquisition de l'appareil au coût de 99.95\$, taxes en sus, d'un appareil cellulaire pour l'inspecteur en voirie ainsi que tous les accessoires nécessaires.

DE PROCÉDER à l'achat du forfait «Forfait Voix et Données - FQM 250» avec l'option Data 3Go de Bell Mobilité pour une durée de trois ans au montant de 46.90\$/mois, taxes en sus, ce qui permet de faire l'acquisition de l'appareil au coût

de 99.95\$, taxes en sus, d'un appareil cellulaire ainsi que tous les accessoires nécessaires, pour remplacer celui du directeur du service de sécurité incendie.

Cette dépense est attribuée aux postes budgétaires 02 32000 331 « Voirie – Téléphone » et 02 22000 331 « Service Incendie - Téléphone »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.9 CENTRE COMMUNAUTAIRE – DISPOSITION ET REMPLACEMENT DES CHAISES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite remplacer les chaises du Centre communautaire;

2016-02-038

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR gratuitement aux citoyens et aux organismes qui le désirent les chaises à disposer lors d'une journée préalablement déterminée;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de 200 nouvelles chaises.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70120 522 « Entretien & rep. – Centre Communautaire »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 506-2016 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

M. le conseiller Sylvain Lafrenaye donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil d'un règlement concernant la prévention en matière d'incendie.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la session à laquelle il sera adopté.

9.2 SERVICE INCENDIE - INSPECTION SUR DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du schéma de risque incendie, la municipalité s'est engagée à faire des essais sur ses équipements et ce, d'une façon régulière prescrite par les codes en vigueur;

CONSIDÉRANT que la compagnie Aréo-Feu Ltée accepte de procéder à l'inspection des appareils respiratoires au même taux que l'an dernier;

2016-02-039

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la compagnie *Aréo-Feu Ltée* pour l'inspection de 10 appareils respiratoires pour un montant de 650.00\$, taxes en sus

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 453 « tests appareils ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM) - ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE lors d'une intervention, les pompiers et les sinistrés ont besoin de certains services tels que cafétéria, abris etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'APAM offre ces services au bénéfice des citoyens sinistrés ainsi que pour les intervenants de l'urgence ;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat proposée par l'APAM et jointe en annexe A;

2016-02-040
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADHÉRER au service de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie et de payer une cotisation annuelle d'adhésion pour les services de l'APAM qui est établie à un montant de 15.00\$ par pompier;

DE PAYER une tarification de 75.00\$ l'heure de l'appel au retour à la caserne, lorsque le Service de sécurité incendie requerra les services de l'APAM.

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente de partenariat pour et au nom de la municipalité.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «Service Incendie - Cotisation»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

10.1 ENTRETIEN DES LUMINAIRES – PROLONGATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à la firme *Les Entreprises B.J.B. inc.* pour l'entretien des luminaires vient à échéance le 28 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette dite firme se dit prête à prolonger son mandat aux mêmes conditions ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se disent satisfaits du travail de la firme ;

2016-02-041
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE MAINTENIR les services de *Les Entreprises B.J.B. inc.* concernant l'entretien des luminaires sur une base horaire de 85\$, avec facturation du matériel pour une période allant jusqu'au 28 février 2017. L'entreprise devra posséder une nacelle isolée conforme à la norme CSA C225 et appliquer la procédure adéquate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 BALAYAGE DE RUE – PROLONGATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat du balayage de rues était confié à la firme *Les Entreprises Myrroy inc.* pour la saison 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se disent satisfaits du travail de la firme ;

2016-02-042
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MAINTENIR les services de *Les Entreprises Myrroy inc.* concernant le balayage des rues sur une base horaire de 105\$ pour la saison 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 VOIRIE – ASPHALTAGE DU 6E RANG – MRC DES MASKOUTAINS –

APPROBATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-12-370 mandatant le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour l'élaboration des plans et devis relatifs à l'asphaltage du 6^e rang;

CONSIDÉRANT les plans et l'estimé préliminaire présenté par M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés en 2017 puisque le premier versement de la TECQ n'aura pas lieu en 2016;

2016-02-043

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER l'estimé préliminaire tel que présenté par M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur. Les plans et devis qui seront élaborés selon l'estimé devront être conformes à toutes les normes en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES VILLAGES – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'Association de Hockey Mineur des Villages par voie de lettre adressée au conseil en date du 15 janvier 2016 pour une activité nommée le *Rendez-vous des Champions*;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes de la municipalité de Saint-Jude participent à cette ligue de hockey;

2016-02-044

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER une commandite de 75.00\$ à l'Association de Hockey Mineur des Villages.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 951 «subvention aux organismes récréatif».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. AUTRES SUJETS

14.1 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC Les Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7% ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;

- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE la probabilité de décrochage au secondaire est plus élevée pour les élèves de l'école Aux-Quatre-Vents que ceux des autres écoles de la Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômés) ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE Mission Persévérance Montérégie Est organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-02-045

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;

D'appuyer Mission Persévérance Montérégie Est et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à MISSION PERSÉVÉRANCE MONTÉREGIE EST, à M. Sylvain Rochon, député de Richelieu, ainsi qu'à M. Pierre Moreau, Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2016 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2016, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Pacte rural maskoutain;

CONSIDÉRANT que cet évènement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises

agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

2016-02-046

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jude à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

DE S'ENGAGER à fournir une personne ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son territoire, un samedi de 9 h à 13 h;

DE S'IMPLIQUER à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2016-02-047

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho. directrice générale